

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.	2 heures 12 minut. soir,	Express.
3 — 45 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 20 — —	Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 20 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Une dépêche de Saint-Petersbourg, en date du 2 décembre, confirme les prévisions que nous exprimions naguère au sujet des préparatifs de guerre que la Russie faisait, sur les côtes de la mer Caspienne, pour intervenir d'un jour à l'autre dans les affaires d'Asie. Cette dépêche nous apprend que 50,000 Russes, commandés par le général Beruloff, sont prêts à marcher vers les frontières de la Perse, au premier appel du Shah. L'intervention guerrière que nous présagions était donc on ne peut plus réelle.

D'autres renseignements, qui nous arrivent par voie particulière, ne cèlent pas que la légation consulaire russe à Astabad, déploie le zèle le plus actif afin de tenir les généraux moscovites au courant de chaque événement qui surgit dans les Etats du Shah, et qu'il est impossible que la Russie reste tranquille spectatrice de ce qui va se passer en Perse. « On doit, d'ailleurs, écrit-on de Saint-Petersbourg, avoir acquis à Téhéran la complète certitude qu'en toutes choses on peut compter sur la puissante assistance de la Russie. L'Empereur a personnellement renouvelé cette assurance à l'ambassadeur persan, au moment de son départ de St-Petersbourg. » Il est donc évident que la cour de Téhéran sera insensiblement amenée à solliciter l'intervention militaire de la Russie pour que celle-ci la préserve du danger dont elle se trouverait menacée par l'apparition d'une escadre de guerre, chargée d'opérer le débarquement d'un corps expéditionnaire anglais sur la côte Est du golfe Persique.

Nous lisons enfin dans la correspondance particulière que nous venons de citer :

« Vous connaissez, sans doute, l'importance que la ville d'Ashakan a acquise, depuis quelques années ; le gouvernement russe, en la transformant en place de guerre, y a établi le dépôt général de tout le matériel, de toutes les munitions et vivres à l'usage des divers corps de troupes destinés à opérer, au besoin, une diversion en faveur du Shah de Perse, notre allié. Notre flotille militaire à vapeur sur la mer Caspienne, en puisant dans les différents éta-

blissements que nous possédons sur le littoral tous les secours et renforts, serait, sans crainte d'être inquiétée par aucun ennemi, d'une immense utilité à notre armée et pourrait, en outre, débarquer nos troupes sur la côte sud la plus rapprochée du théâtre de la guerre.

« Quel que puisse être le désir du gouvernement anglais d'étendre davantage encore l'immense territoire sur lequel il exerce sa domination en Asie, soyez assuré, je vous le répète, qu'il trouvera la Russie prête à faire face à toutes les éventualités qui pourront surgir, tôt ou tard, dans ces lointains pays. »

Il y a lieu d'espérer, toutefois, que la guerre entre la Russie et la Grande-Bretagne ne sera pas aussi promptement rallumée que les faits qui précèdent pourraient le faire supposer. Bien que la rupture entre la Perse et l'Angleterre soit complète, les derniers courriers de Constantinople persistent à parler de nombreuses conférences entre lord Redcliff et Feruk-Khan, ambassadeur extraordinaire du Shah. Ces conférences montrent qu'un rapprochement, entre les parties contendantes, est encore possible. Or le rétablissement de la paix entre les gouvernements de Téhéran et de Londres enlèverait tout prétexte à une intervention russe. — Havas.

Il n'est pas survenu de nouvelle dépêche directe de Naples, qui mette fin par des détails précis et officiels à la confusion résultant des comptes-rendus opposés, envoyés aux journaux belges et anglais, sur l'attentat commis sur la personne du Roi des Deux-Siciles. Il circule néanmoins deux nouvelles versions qui nous semblent approcher de la vérité beaucoup plus que les autres. Ce sont celles du journal le Nord et du Times :

D'après le correspondant de cette dernière feuille, une revue des troupes de la garnison de Naples avait été commandée pour le 8 décembre, à midi, et le Roi s'était rendu en effet au Champ-de-Mars, pour prendre part à cette solennité militaire. Au moment du défilé des troupes, un soldat du 31<sup>e</sup> bataillon de chasseurs est sorti des rangs et a frappé le Roi au côté gauche, mais il ne l'a pas blessé. Le soldat

a été assommé aussitôt et arrêté par le colonel Latour.

La version du Nord est un peu plus détaillée : Elle dit, par exemple, que c'est après la cérémonie religieuse destinée à célébrer la fête de l'Immaculée Conception, cérémonie qui avait eu lieu au Champ-de-Mars, que l'assassin a accompli son attentat. Cet individu, admis depuis peu au service militaire, a profité du défilé des troupes devant le Roi, pour s'élançer sur lui la bayonnette en avant. Le correspondant du Nord ne dit pas si le Roi a été atteint par l'arme du meurtrier, et se borne à dire que ce dernier a été immédiatement arrêté. « Sa Majesté, ajoute seulement la dépêche, est restée saine et sauve et n'a pas quitté son poste. Le défilé a continué régulièrement. »

Si les deux récits qui précèdent se confirment, il n'y aura plus qu'à mettre sur le compte de l'exagération des premières rumeurs, le bruit d'après lequel l'assassin aurait été massacré sur le lieu même du crime. Ce bruit conserve encore néanmoins une sorte de notoriété qui ne disparaîtra que lorsqu'elle aura été formellement démentie. Il en est de même de la version en vertu de laquelle le Roi aurait été atteint par l'arme, mais sans avoir été blessé.

Quoi qu'il en soit, la portée morale de cet événement sera grande, dit-on, dans le royaume des Deux-Siciles. Tel est du moins l'avis de toutes les dépêches venues d'Italie. — Havas.

L'article suivant, traduit de l'almanach de la nouvelle Russie, pour 1834, publié par le Lycée d'Odessa, fait voir la différence qui existe, pour Bolgrad, entre les données statistiques recueillies sur les lieux et les renseignements des journaux étrangers :

« Bolgrad, province de Bessarabie, cercle colonial d'Ismail (district de Kagoul), bourgade » Bulgare, supérieurement bien construite sur la » rivière Yalpok ; résidence de l'administration » des colons transdanubiens ; contient 8,305 habi- » tants des deux sexes, 1,037 maisons pour la plu- » part en pierres ; deux écoles de village, une pour » hommes et une pour femmes ; une magnifique

## FEUILLETON

## LES DEUX COUSINES.

(Suite.)

Ainsi, le temps, les circonstances, la volonté même des hommes de justice, tout était contraire aux orphelins Desgalets. Après une catastrophe qui réduisait d'un tiers la population, et qui multipliait toutes les affaires, au moment où le nombre des employés avait diminué dans une proportion affreuse ; lorsqu'une multitude d'agents spéciaux étaient morts, que les archives n'existaient plus, et qu'enfin, il y avait à pourvoir à la subsistance, au logement et même aux vêtements des habitants de toute une ville ; — les réclamations de Montaignon et de son ami ne pouvaient attirer une attention suffisante. Ils obtinrent à peine quelques marques d'intérêt, et virent qu'il fallait attendre le succès de leur démarche d'une tardive procédure, dont on ne pouvait guère espérer de bons résultats : car le géreur, ancien avocat, au fait de toutes les chicanes de la législation coloniale, ne perdait pas un instant et se retranchait derrière un formidable appareil de dossiers, de lettres, d'actes de tous genres. Il s'en suivit qu'Emma et Julien étaient entièrement ruinés.

Les deux amis, après un mois de courses, de visites et de contestations, se crurent obligés d'instruire la jeune fille de ce qui se passait ; ils se rendirent chez maman

Titine, qui l'avait logée dans la plus belle chambre, où Calypso l'entourait de soins et de prévenances.

Lorsque Montaignon eut tout dit :

— Mademoiselle, ajouta-t-il, supportez avec courage cette dernière infortune. Désormais vous êtes mon épouse devant Dieu ; quoi qu'il arrive, tout ce que je possède vous appartient. Et toi, Julien, poursuivait-il en prenant la main du petit créole, tu seras mon frère, tu seras mon enfant. Place ta confiance en moi. Allons en France le plus tôt que nous pourrons, éloignons-nous de ce théâtre de douleur.

— Mademoiselle, ajouta le commissaire, vous trouverez en France une famille qui vous aimera comme vous méritez d'être aimée.

— Messieurs, répondit Emma qui avait grandi avec les événements, les orphelins vous rendent grâce de votre zèle généreux ; nous suivrons vos conseils jusqu'au bout.

Le commissaire était dans l'admiration du caractère et de la résignation dont la jeune créole faisait preuve chaque jour. La jeune fille était devenue une femme forte et sublime. C'était elle maintenant qui soutenait le courage de son frère et de ceux qui l'approchaient. Elle ne se plaignait point, et ne semblait touchée que des malheurs d'autrui. Elle avait des consolations et des paroles de charité pour les pauvres gens, qu'elle recommandait à ses protecteurs. Ernest et Montaignon furent bien des

fois priés par elle de venir au secours d'infortunés qu'elle avait pris en pitié profonde, et dont ils s'occupèrent avec leur zèle ordinaire. L'énergie d'Emma étonnait tous ceux qui l'avaient connue si folle, si riieuse, si gracieusement indolente, se laissant aller avec ivresse au bonheur d'être adulée comme elle l'avait toujours été depuis sa plus tendre enfance. La frégate la Daphné reçut l'ordre de se préparer à retourner en France.

Montaignon obtint facilement qu'Emma, son frère et la fidèle Calypso prissent passage à bord. L'officier demanda pour son propre compte l'hospitalité au commissaire, qui partagea sa cabine avec lui. Emma eut à sa disposition celle de son fiancé, qui l'avait fait disposer de la manière la plus élégante et la plus commode.

Mais tandis que la frégate s'appretait à partir, qu'on réparait les voiles qui avaient servi à faire des tentes, et qu'on s'approvisionnait de vivres et d'eau douce, le jeune lieutenant voulut, tenter encore un dernier moyen de sauver quelques débris de la fortune des orphelins. Il se rendit seul à l'habitation, afin de proposer une transaction au géreur.

L'homme d'affaires se sentait trop fort pour céder en aucun point ; la conversation dura longtemps, elle s'échauffa par degrés.

— Monsieur, prenez-y bien garde, dit enfin Montaignon, je suis riche, et dussé-je y consacrer toute ma fortune, j'ai une trop belle cause pour ne point l'emporter.



» église épiscopale, et une église de cimetière (où repose le corps du général J.-N. Juzoff, qui fut chargé de coloniser les émigrés transdanubiens). Il y a, en outre, dans ces bourgs, 13 magasins de blé, dont 2 communaux et 11 particuliers; une école communale, et un jardin public, 675 jardins particuliers, 15 fabriques de chandelles, 2 de savon, 3 de tuiles, 2 briqueteries, 7 poteries, 8 teintureries, 14 débits de liqueurs, un restaurant, 40 boutiques, 2 places publiques, 22,765 désiastines, chacune de 24,000 toises carrées de terrain, appartenant à la commune. Sur la route d'Ismail, s'élève un monument, érigé par un colon, à l'endroit où se trouvait la tente de S. M. l'Empereur, lorsque sa garde y était campée en 1828. »

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Le *Morning-Chronicle* publie la dépêche suivante :

« Berlin, lundi soir : — « Le budget de 1857, qui a été soumis aux chambres prussiennes, s'élève à 120,242,312 thalers. Les nouvelles taxes et augmentations n'y sont pas mentionnées. La probabilité de la marche d'un corps prussien sur Schaffhouse est hors de doute si les difficultés avec la Suisse ne sont pas réglées au commencement du printemps. Le grand-conseil de Lucerne va amnistier certains condamnés politiques, à l'exception de l'ex-agent-voyer Siegwart Muller, à la charge duquel est invoquée une lettre de 1851, portant que la question de Neuchâtel devait être soulevée, et qu'elle aboutirait à la chute des autorités fédérales existantes. »

« Saint-Pétersbourg, 5 décembre. — 50,000 Russes, commandés par le général Beruloff, sont prêts à marcher sur les frontières de Perse au premier appel du Shah. » — Havas.

« Constantinople, 5 décembre. — Hérat s'est rendu au général persan Mourad-Safi.

» Les troupes Anglaises ont déjà commencé à opérer dans le Golfe Persique. La France est, dit-on, médiatrice.

» Férouk-Khan confère avec Lord Redcliffe. »

« Londres, 11 décembre. — Le memorandum russe du mois d'octobre est critiqué avec fureur par le *Times*. »

« Trieste, 11 décembre. — Le courrier de Constantinople, en date du 5, annonce la reddition de Hérat comme positive.

» Les bâtiments anglais chargés de surveiller l'île des Serpents, hiverneront dans le Delta du Danube.

» Six navires anglais s'étaient rapprochés d'Ormuz.

» Le prince héritier de Perse serait mort. »

#### EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — On lit dans la correspondance Havas : L'Empereur de Russie a ordonné, il y a un an environ, que les militaires de tout grade qui faisaient partie, en 1830, des 10,000 hommes formant la garde du grand-duc Constantin, pendant que ce prince était gouverneur de Pologne et qui sont encore au service, recevraient une augmentation de solde équivalente à la somme dont ils jouis-

saient à cette époque. Cette faveur vient d'être étendue également aux employés civils de cette époque qui sont encore au service. Les dépenses qui résulteront de ces mesures, pour le budget du royaume de Pologne, sont très-considérables.

Le général Mourawieff, l'ancien gouverneur du Caucase, qui a pris Kars dans la dernière guerre, vient d'arriver à Moscou. Sa santé très-comprise ne lui a pas permis de faire ce voyage plus tôt. Le général arrivera probablement ici pour prendre sa place dans le conseil de l'Empire.

Les sœurs de charité qui ont manifesté tant de courage et de dévouement dans la dernière guerre, sont de retour à Saint-Pétersbourg où elles sont l'objet de l'attention générale. Beaucoup d'entre elles portent des décorations. — L'Empereur a envoyé au général Grabe, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de son entrée au service, une lettre autographe, accompagnée de la grand'croix de Wladimir.

ITALIE. — On lit dans le *Moniteur* :

Ancône, 2 décembre. — L'état de siège a été levé hier dans les Marches de la Romagne. Les provinces de Bologne et d'Ancône sont seules exceptées de cette mesure générale et, sauf quelques modifications, resteront soumises à l'autorité militaire.

S. M. la reine Marie-Christine, arrivée ici le 29 novembre, est partie aujourd'hui pour Rome.

#### FAITS DIVERS.

NOTE PUBLIÉE PAR M. J. MIRÈS, SUR L'EMPRUNT ESPAGNOL DE 300 MILLIONS DE RÉAUX.

Le gouvernement espagnol vient de passer un traité avec la maison J. Mirès et C<sup>o</sup>, pour la négociation d'un emprunt de 300 millions de reaux. Cette opération, faite au point de vue espagnol, réserve, d'une manière inusitée, tous les intérêts financiers engagés en Espagne, et cependant les partis politiques ont vu dans cette opération l'occasion d'attaquer violemment l'administration du maréchal Narvaez. Cette attitude des partis politiques est encouragée par les luttes qui existent dans le monde financier à Madrid comme à Paris, et par le déplaisir qu'a fait naître dans ces dernières régions l'intervention d'une maison de banque qui était jusqu'à ce jour restée en dehors des affaires espagnoles.

Pour éclairer l'opinion publique que l'on cherche à égarer, nous allons expliquer nettement tous les faits qui se rattachent à cette affaire.

Il existe à Madrid trois sociétés de crédit mobilier. Ces trois sociétés ont déjà entrepris en Espagne de vastes opérations de chemins de fer, dont l'importance est plus considérable que tout leur capital social, fût-il entièrement versé. Or, comme les actions de ces sociétés ne sont libérées que de 150 et 250 fr., il en résulte que leurs engagements surpassent de beaucoup leur capital disponible.

Telle est la situation des influences financières à Madrid. Le gouvernement espagnol, voulant consolider sa dette flottante, a résolu d'user de l'autorisation donnée par la loi du 23 février 1855 pour négocier un emprunt de 300 millions de réaux effectifs. Quoique cette intention du gouvernement espagnol fût connue des banquiers, non-seulement à Madrid, mais dans toute l'Europe, personne ne lui offrait le concours qui lui était nécessaire. Nous

nous trompons : il y avait des offres relatives à la transformation de la dette différée, pour laquelle les ministres n'avaient légalement aucun pouvoir; mais aucune proposition n'était faite pour les 300 millions de réaux effectifs.

C'est dans ces circonstances que les directeurs de la Caisse générale des chemins de fer, MM. J. Mirès et C<sup>o</sup>, ont été appelés à Madrid, où l'un d'eux, M. J. Mirès, se rendit le 8 novembre. Les bases de l'emprunt furent arrêtées, et M. Mirès consentit à ce qu'elles fussent communiquées aux trois sociétés de crédit mobilier et même à ce que le gouvernement espagnol leur offrit la préférence.

Ces sociétés sont des sociétés espagnoles : leur siège est à Madrid; M. Mirès devait croire qu'elles étaient en mesure de faire connaître leurs intentions, et il consentit en conséquence à ce qu'on leur accordât trois jours pour étudier ses propositions. Ce délai fut même devancé par la publication des termes des propositions dans tous les journaux de Madrid. Cependant les sociétés et les banquiers s'étant récriés contre la brièveté de ce terme, M. Mirès, toujours guidé par le désir de ne point engager de lutte, consentit à un délai de huit jours. Mais le gouvernement, préoccupé surtout de faciliter les sociétés indigènes établies à Madrid, ainsi que les capitalistes et banquiers espagnols, exigea que le délai fût porté à vingt jours, c'est-à-dire au 17 décembre. M. Mirès, fidèle à l'esprit de conciliation dont il s'était fait une loi, accéda encore au désir du gouvernement, malgré les inconvénients que présentait cette nouvelle prolongation. En effet, si l'on considère que les négociations se suivaient depuis longtemps déjà, et que depuis longtemps aussi les journaux avaient publié les propositions, on reconnaît que le délai pendant lequel les sociétés financières et les banquiers ont pu se mettre en mesure n'est pas moindre d'un mois. Un mois pour étudier une affaire financière qui peut se juger en un instant !...

Mais s'il résulte, aux termes des propositions Mirès, que les intérêts des sociétés espagnoles sont sauvegardés, les parties de ces propositions qui intéressent le trésor public sont encore plus favorables pour le gouvernement espagnol.

En effet, habituellement, lorsqu'une enchère publique a lieu, le minimum fixé par le ministre n'est pas connu; il en résulte que chaque soumissionnaire essaie d'atteindre juste ce minimum ou craint de le dépasser d'une manière sensible. — Le gouvernement espagnol a mieux fait pour le trésor public : il s'est d'abord assuré, par l'engagement de MM. J. Mirès et C<sup>o</sup>, la négociation de l'emprunt, et ensuite, il a voulu une enchère publique, en adoptant, comme minimum, le chiffre même du pays.

Ainsi, par ce système, le gouvernement espagnol a réuni le double avantage d'un emprunt direct qui permet de discuter les conditions, et d'une enchère publique qui lui donnera la chance la plus favorable de voir élever le prix de l'emprunt.

Certes, ces précautions presque excessives, prises par le gouvernement au profit du trésor et des sociétés espagnoles, auraient dû, dans l'opinion publique, être un titre d'honneur pour le ministre qui avait défendu si énergiquement les intérêts qu'il représente. Malheureusement, il existe à Madrid

— Qu'est-ce à dire, Monsieur? s'écria l'intendant. Que je n'aime pas les procès, mais que s'il faut en venir là ce sera tant pis pour vous.

— Comment, Monsieur! Me croiriez-vous capable...

— Capable de tout, répondit le marin hors de lui, vous ne voulez pas de transaction... Très-bien!... je me porterai partie civile, et je démasquerai vos menées. Vous êtes un fripon et un faussaire, j'en suis sûr.

— Sortez! sortez! A moi, mes commandeurs, à moi, du monde!

Vingt nègres armés de fourches et de cerpettes accoururent. L'officier mit la main sur la garde de son sabre.

— Monsieur, reprit-il avec sang-froid, je suis venu réclamer pour la dernière fois en faveur des orphelins Desgalets. Les Tribunaux prononceront; je me retire.

— Et vous faites prudemment, répliqua d'un ton méprisant le gèreur. A ce dernier trait, l'officier fut obligé de faire un si violent effort de volonté pour se modérer qu'il devint pâle comme un linceuil : il tremblait de tous ces membres. Le gèreur et ses nègres eurent peur et reculèrent. Quand Montaignon les vit s'éloigner, il tourna brusquement les talons et regagna le chemin de la ville. En entrant dans la case de maman Titine, après avoir fait, à grands pas, près d'un lieue sous un soleil brûlant, il se laissa tomber sur un siège, et se plaignit d'un violent mal de tête.

On lui fit un lit, on le força de se coucher, le docteur

Esturgeot fut prévenu. Déjà plusieurs cas de fièvre jaune avait reparu; l'on craignait que Montaignon ne fût atteint de l'épidémie. Emma et les femmes de couleur s'empresèrent autour du malade dont l'état empirait à vue d'œil.

Une heure après, le chirurgien-major descendit à terre; aux premiers symptômes, il reconnut que l'officier était frappé par le fléau.

— Je vous ai bien averti, lui dit-il, de ne pas continuer à courir par monts et par vaux, comme vous faisiez depuis le tremblement de terre. Allons! allons! il s'agit d'appliquer un traitement énergique. Et surtout, de la confiance : mon brave camarade, ne vous laissez point abattre. Un moral solide vaut mieux que toutes nos prescriptions.

L'officier sourit en entendant le médecin accumuler ensuite les termes de duodénite, d'entérite et d'hépatite destinés à lui donner le change.

— Je vois que j'ai la fièvre jaune, docteur, ne vous efforcez pas de me tromper, mais le courage ne me fait pas défaut, soyez tranquille.

— On sait que vous n'en manquez pas, répondit le docteur Esturgeot. Tout en parlant ainsi, le chirurgien ne perdait pas de temps; déjà il se préparait à faire une saignée générale dans le but d'affaiblir le malade et de dégager un peu sa tête brûlante comme un fer rouge. Montaignon était couché dans le même lit où M. Desgalets avait rendu le dernier soupir. Autour de lui se

trouvaient Emma, Julien, Calypso et les filles de couleur attentives à ses moindres mouvements. Le commissaire passait à son chevet toutes les heures que lui laissait le service, mais elles étaient rares, car le prochain départ de la *Daphné* lui donnait un grand surcroît de travail.

Maitre Mathieu et Cartonnet vinrent aussi visiter leur officier; les braves gens rentrèrent à bord désolés, l'équipage prit part à leur tristesse : Montaignon, quoique sévère en service, était profondément estimé par les matelots. Il n'avait jamais infligé une punition à la légère, et s'était trop souvent signalé par son courage, tant à la mer qu'au Fort-Royal, pour n'être point l'homme du gaillard d'avant. M. de Vaumourin se fit un devoir d'aller prendre congé du jeune lieutenant de vaisseau; il le trouva moins abattu qu'il ne s'y attendait, et cependant dans un état qui ne permettait point de le transporter à bord.

Montaignon demanda qu'on le laissât en tête-à-tête avec son capitaine.

— Commandant, lui dit-il, mon rétablissement est probable, je le crois, mais il est possible aussi que je succombe.

— A Dieu ne plaise, mon ami, votre convalescence est prochaine.

— Pardon, commandant, hier et aujourd'hui sont de bons jours, demain sera sans doute mauvais. Enfin, je



les mêmes rivalités qu'à Paris ; les mêmes hommes ont créé à Madrid l'antagonisme dont nous avons ici le spectacle. Cet antagonisme funeste, qui rend les grandes affaires si difficiles en France, et arrête ou comprime l'essor de notre industrie, aurait pu compromettre mêmes les intérêts du gouvernement français, lorsqu'il voulut faire un premier emprunt de 250 millions, si, par une inspiration heureuse, l'Empereur Napoléon ne s'était adressé directement au pays, au moyen d'une souscription publique.

En Espagne, la situation est la même : Les sociétés de crédit ne veulent ni se voir ni s'entendre, et tous les intérêts engagés à leur suite souffrent naturellement de cette situation. M. Mirès, à Madrid comme à Paris, a prêché l'union entre tous les intérêts, et il en a donné l'exemple en proposant aux sociétés de crédit de participer à l'emprunt. Ces offres ont été faites avant le traité ; M. Mirès les a renouvelés après le traité ; il les maintient encore. M. Mirès dit enfin à ces diverses sociétés dont il est actionnaire : « Ou vous trouvez l'opération trop avantageuse pour le gouvernement » espagnol, et par conséquent dans l'intérêt des actionnaires vous devez la refuser ; ou, au contraire, vous la trouvez avantageuse pour M. Mirès, et, dans ce cas encore, dans l'intérêt de vos actionnaires, pourquoi n'y participez-vous pas ? »

Mais comment raisonner avec les passions humaines ? on en est réduit à les combattre en les exposant au grand jour. Or, voici le langage que tiennent à Madrid les hommes les plus considérables de la finance :

« La question des subsistances, la dette flottante et les difficultés politiques vont créer au gouvernement espagnol de tels embarras, que si nous empêchons l'emprunt Mirès, le gouvernement sera forcé d'accepter les conditions qu'on voudra bien lui faire. » Voilà en quelques mots où conduisent les calculs et les espérances des adversaires de l'emprunt.

Déranger ces calculs, ces espérances, arracher les finances de l'Espagne aux influences qui les ruinent depuis si longtemps, c'est là ce qu'a entrepris le gouvernement espagnol et ce dont on lui fait un crime.

— On s'occupe toujours beaucoup de la communication entre l'Europe et le Nouveau-Monde au moyen de la télégraphie électrique. Voici à ce sujet quelques renseignements curieux que nous trouvons dans le *London Literary Journal* : La route choisie pour faire traverser l'Océan aux fils télégraphiques a 1,640 milles d'étendue d'un point à l'autre, c'est à dire de València, sur la côte d'Irlande, à Saint-Jean de terre-Neuve. La plus grande profondeur de l'eau, sur ce long parcours, est de 2 milles et un tiers, et il y a au milieu un banc de roche élevé qui semble on ne peut mieux approprié à la pose d'un câble sous-marin, et qu'on a surnommé *Plateau télégraphique* ; le câble une fois posé sur ce plateau, aucun courant ne viendra le déranger. Le fil télégraphique sera de cuivre, fortement contenu par un tube en gutta-percha ; il n'aura qu'un demi-pouce d'épaisseur, et pèsera 18 quintaux par mille ; sa force et sa flexibilité seront très-grandes. On estime le prix d'établissement d'un seul fil à 100 liv. st. (2,500 fr.) par mille. La gutta-percha employée

a été amenée à une perfection telle, qu'une fraction immergée dans l'eau salée pendant six ans en a été retirée aussi fraîche qu'au moment de son immersion. La rouille, qui incontestablement s'amassera sur le câble, protégera d'autant plus le fil intérieur. Quatre signaux pourront être transmis par seconde, et on estime qu'on pourra faire traverser l'Atlantique dans l'espace de vingt-quatre heures et 280 messages de vingt mots chacun. Quand le réseau télégraphique sera plus avancé et qu'il se prolongera jusqu'à la vallée de l'Euphrate, un message parviendra en fort peu de temps de la Californie aux parties les plus reculées de la Péninsule indienne.

— Notre collaborateur, M. Hardy, directeur de la propriété centrale d'Alger, a continué ses éducations de *bombyx cinthia* avec un succès croissant quant à la production des papillons, mais aussi avec une conviction croissante sur la nullité de l'application industrielle de leurs cocons. L'ancien *bombyx*, le ver à soie du mûrier, continuerait donc de régner sans rival, s'il n'était atteint lui-même de divers maux. Comme en France, la graine a été altérée par un mal inconnu qui a détruit la meilleure part des chambrées dès les premiers âges, et pour comble de malheur, partout où les éducations avaient triomphé de cette épreuve, la main-d'œuvre fait finalement défaut pour tous les soins multipliés des derniers âges. (*Journal d'Agriculture pratique.*)

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

On écrit de Naples, le 9 décembre :

« Au milieu du défilé des troupes, un chasseur à pied est sorti des rangs et s'est élancé sur le roi Ferdinand, la baïonnette en avant. Un colonel de hussards qui se trouvait là se précipita sur l'assassin et le terrassa sous son cheval. On s'est emparé de lui immédiatement. Le Roi a fait achever le défilé sans manifester la moindre émotion. Les Princes et la Reine, qui se trouvaient à quelques pas, ont imité son exemple. Ce n'est que de retour au palais que Sa Majesté déclara avoir été légèrement atteinte au côté. Le corps diplomatique s'est rendu immédiatement auprès d'Elle et a été admis. A huit heures du soir, le Roi est sorti en voiture avec la Reine et ses enfants et s'est rendu à l'église de Pie-di-Grotta.

L'assassin est un Calabrais. Il est entré dans l'armée en qualité de volontaire. (*Moniteur.*)

On lit dans le *Moniteur* :

S. A. R. le prince Frédéric-Guillaume de Prusse est arrivé aujourd'hui, à deux heures et demie, au palais des Tuileries, venant d'Osborne (île de Wight).

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 4 au 10 décembre.

Après une période de hausse rapide et précipitée, la Bourse est entrée dans une phase de calme et d'affermissement. Ce n'est pas tout que d'atteindre de hauts cours et de les emporter de haute lutte, l'essentiel est de s'y maintenir. Il leur faut la consécration du temps ; c'est à la manière dont il supporte cette épreuve que l'on juge la solidité et l'importance d'un mouvement. Il semble acquis maintenant que la reprise qui a signalé la dernière quinzaine de novembre était vraiment sérieuse et fondée, car elle a survécu aux entraînements des premiers jours, et la liquidation n'a fait que confirmer les progrès obtenus. Le détachement du coupon de semestre a quelque peu ébranlé le marché et signalé une halte ascensionnelle de la rente ; mais les capitaux n'ont pas di-

minué leurs achats, et la réaction légère que les cours ont éprouvée provient uniquement de ce qu'après le coupon détaché, la spéculation a réduit un peu ses opérations.

La rente 3 0/0 est très-ferme au-dessus de 68 fr. ; elle oscille entre ce cours et celui de 68 25, au-dessus duquel les offres repaissent. En y ajoutant le coupon de 1 50, le prix actuel de la rente correspond à 69 50. Or, elle fait au plus haut 70 20 depuis la liquidation. Il n'y a donc pas de modification sérieuse dans les dispositions de la place depuis 8 jours. Mercredi dernier on était à 70 fr.

Les chemins de fer conservent l'amélioration acquise, mais ils font peu de progrès ; ils attendent une nouvelle impulsion de la rente et ne s'ébranleront pas isolément ; les capitaux sont d'ailleurs très-bien disposés en leur faveur, et il se fait au comptant des achats suivis qui, s'ils n'ont pas le pouvoir de donner aux cours un élan bien rapide, suffisent néanmoins à maintenir les prix et à donner à ce marché des allures pleines de fermeté.

Parmi les valeurs industrielles, les actions de la Caisse générale des chemins de fer se sont relevées à 550 fr. e depuis le traité d'emprunt que M. Mirès vient de conclure avec le gouvernement espagnol.

La Caisse centrale de l'Industrie s'est élevée à 160 et se maintient à ce cours. La Compagnie Franco-Américaine est très-rare sur la place et demandée à 475 ; l'Union des Gaz est toujours ferme de 270 à 275, et les Verreries reprennent faveur.

Les actions de la Compagnie du chemin de fer de Nassau sont regardées comme un placement très-avantageux ; la souscription ouverte chez M. Stokes et C<sup>e</sup> dépasse toutes les prévisions et sera prochainement close.

On n'a plus besoin de recommander aux capitalistes la Compagnie marbrière de Maine, l'empressement avec lequel le capital se souscrit montre la confiance du public dans cette entreprise. En dehors du parquet, les actions de la Compagnie des Huiles-Gaz trouvent facilement preneurs ; la Compagnie métallurgique des Trois-Bassins voit se couvrir rapidement la souscription qu'elle vient d'annoncer pour l'émission d'une deuxième série de ses actions. — J. PARADIS.

(*Correspondance générale de l'Industrie.*)

La nouvelle année s'approche et elle est, comme ses devancières, annoncée et précédée par une nombreuse collection d'almanachs de toutes couleurs, de tous formats et de toutes spécialités ; peut-être quelques-uns de ces petits livres méritent-ils que nous en rendions compte, mais en attendant nous nous plairons à en signaler un entre autres, l'*Almanach de Napoléon*, qui nous a paru des mieux imprimés et des plus intéressants. On y remarque de jolies gravures sur les grandes choses de l'empire actuel et de l'empire ancien. — Cet almanach soutient très-bien la réputation qu'il s'est acquise depuis neuf ans qu'il paraît régulièrement chaque année. (719)

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 18, le 19 et le 20 de ce mois.

#### BOURSE DU 12 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 67 45.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 92.

#### BOURSE DU 13 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 67 15  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 92.

P. GODET, propriétaire-gérant.

vous prie de vous charger de ce pli que j'ai écrit à la dérobée la nuit dernière, pendant que la bonne maman Titine dormait au lieu de me veiller.

— Vous avez commis une affreuse imprudence.

— Il m'importait de laisser mes dernières volontés ; si je dois mourir, je mourrai content de moi, j'aurai rempli tous mes devoirs.

Le commandant jeta les yeux sur la missive, elle était adressée au commissaire.

— Pourquoi vous servir de mon intermédiaire ? demanda-t-il.

— Parce que je ne veux pas que M. de Portandic sache que je le nomme mon exécuteur testamentaire avant qu'il soit arrivé à Brest. Vous connaissez, d'ailleurs, le règlement à cet égard.

— C'est juste ; mais, mon ami, vous êtes sauvé.

— Commandant, poursuivit Montaiglon sans répondre, veuillez, au besoin, témoigner que je jouissais de toutes mes facultés, lorsque je vous ai fait ce dépôt. Je suis moi-même dans une position exceptionnelle, vous savez que mon départ, peu après la mort de ma mère, me plaçait dans la catégorie des mineurs. Un testament olographe lèvera toutes les difficultés.

— Je vous promets tout ce que vous demandez, mon cher, répondit M. de Vaumorin, que l'insistance du malade forçait à se prononcer clairement.

— C'est très-bien ! reprit ce dernier, je vous remercie

de tout mon cœur. Il ne me reste plus qu'à vous demander votre protection pour mademoiselle Desgalets et son frère, pendant la traversée de France. Ayez la bonté de leur laisser la jouissance de ma chambre à bord, malgré mon débarquement.

— Vous n'êtes pas remplacé, mon cher Montaiglon ; vos intentions seront remplies.

— Les termes me manquent, commandant, pour vous témoigner toute ma reconnaissance. Encore une prière en partant : N'oubliez pas mon brave maître Mathieu. — Ni Cartonnet non plus.

— Il est porté pour l'avancement de faveur, en raison de sa belle conduite pendant le tremblement de terre.

— Alors, commandant, bon voyage ! Et puissé-je vous retrouver à Brest, si Dieu me prête vie !

— Adieu, mon cher Montaiglon, adieu ! au revoir ! Venez nous rejoindre à la première occasion, et n'oubliez pas qu'il y aura toujours une place à mon bord pour un officier tel que vous. Le commandant emporta le pli qui contenait ses dernières volontés avec mission de ne le remettre au commissaire qu'en arrivant à Brest. Le soir même, la frégate fut prête à mettre sous voiles. Ernest de Portandic vint faire ses derniers adieux à son ami. Alors eut lieu une scène déchirante : Emma, jusque là réservée, prit la main de Montaiglon, et la serra comme pour ne plus la quitter.

— Non ! non ! je ne veux plus m'éloigner, s'écria-t-

elle, ma place est auprès de lui, auprès de mon époux ; laissez-moi, laissez-moi, je ne l'abandonnerai point.

— Emma, si vous m'aimez, consentez à partir, disait Montaiglon abattu par la violence de son émotion.

— Si je t'aime, Albert ! j'oserai le déclarer, enfin, je le dirai tout haut ! il fut un jour où j'hésitai ; mais depuis que je t'appartiens, depuis que tu souffres, ta pensée seule m'occupe. C'est pour toi que je prie nuit et jour, Albert, je ne te laisserai point seul !

Montaiglon fit signe qu'il voulait parler, Emma contint ses sanglots.

— Ernest, mon ami, je vous en conjure, conduisez-la dans sa famille ; remplacez-moi, veillez sur elle. Et vous, Emma, n'opposez point une vaine résistance, n'essayez pas de rester sur cette terre de malheur !

— Non ! Non ! s'écria la jeune fille éplorée, je ne partirai pas.

— Je puis mourir, que deviendriez-vous en ce pays ?

— Mourir ! serait-il possible ? reprit la créole avec égarement en serrant pour la première fois l'officier entre ses bras ; mourir ! non, non ! je ne veux pas le quitter, vous dis-je... laissez-moi. Elle ne put supporter la lutte plus longtemps, et tomba anéantie sur le lit de l'officier. Montaiglon baisa ses cheveux, des larmes roulaient dans ses yeux jaunes et ternes.

(*La suite au prochain numéro.*)



Etude de M<sup>e</sup> ARMAND SIMON, huissier-audiencier à Saumur.

### VENTE MOBILIERE

Par autorité de justice.

On fait savoir que le dimanche 14 décembre 1856, et jours suivants s'il y a lieu, à midi, il sera procédé, au domicile du sieur Louis Mollay, marchand de chevaux, demeurant à Chacé, par le ministère de M<sup>e</sup> Simon, huissier à Saumur, à la vente aux enchères et au comptant de différents objets mobiliers, consistant en : armoire, buffets, coffres, huches, vaissellier, linge, ustensiles de ménage, charrette, harnais, paille, bois, plusieurs grandes cuves, barriques vides, six hectolitres quatre-vingt-dix litres de boissons, ustensiles aratoires et grande quantité de pommes de terre, etc., etc.

On paiera comptant. (720)

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du huit décembre mil huit cent cinquante-six, les sieurs CORNUAU et VERGNE, marchands, demeurant à Doué, ont été déclarés en état de faillite ouverte, à partir du 15 août dernier. M. Rallet-Laporte, membre dudit Tribunal, a été nommé juge-commissaire, et M. Rullier, greffier de la justice de paix de Doué, syndic provisoire.

Le Greffier du Tribunal,  
(721) E. CORNILLEAU.

Saumur, le 12 décembre 1856.  
Les soussignés :

M. E. GAURON jeune,  
Et M. F. PELLÉ fils,

Ont fait entre eux et arrêté ce qui suit :

La société en nom collectif établie à Saumur, entre les soussignés, sous la raison sociale E. Gauron jeune et Pellé, pour le commerce des denrées du pays, par acte devant M<sup>e</sup> Dion, notaire à Saumur, du 21 janvier 1850, est et demeure dissoute définitivement à partir du 12 décembre 1856. M. E. Gauron jeune est nommé liquidateur de la société.

Fait double à Saumur, le 12 décembre 1856.

F. PELLÉ fils. E. GAURON jeune.  
Enregistré à Saumur, le 12 décembre 1856, folio 67, verso, case 6. Reçu cinq francs, décime un franc. (722) Signé : Touchard.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ADJUDICATION  
de  
FOIN, PAILLE, LUZERNE  
ET AVOINE.

Le samedi 27 décembre 1856, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de Foin, Paille, Luzerne et Avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (723)

### BIENS IMMEUBLES

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire, en son étude à Saumur, Le dimanche 28 décembre 1856, à midi.

CES BIENS SE COMPOSENT DE :

1<sup>o</sup> Un morceau de vigne rouge, situé au canton de la Dovaillerie, commune de Souzay, contenant 80 ares 01 centiare, y compris un petit morceau de terre le joignant.

Ce morceau pourra être divisé en quatre lots de 18 à 20 ares chacun, sera

vendu en totalité ou par lots ; il joint au levant Pierre Guibert, au midi Pierre Salzais.

2<sup>o</sup> Un morceau de terre et vigne, situé à la descente de la Croix-Blanche, commune de Dampierre, joignant au midi Gauchais, au nord François Hardouin, au couchant le chemin.

Ce morceau contient 13 ares 75 centiares.

3<sup>o</sup> Un autre morceau de terre avec rangées de vigne, situé au canton des Vaux, même commune, contenant 13 ares 75 centiares ; il joint au nord Bertrand, au midi un chemin.

4<sup>o</sup> Un autre morceau, au même canton, même commune, contenant 11 ares, joignant au nord Guiocheau, au midi Jacques Daveau.

5<sup>o</sup> Et un morceau de vigne rouge et blanche, au canton de Gaudier, commune de Dampierre, contenant 44 ares 65 centiares, joignant au levant le clos des Ruettes, au nord M. Ch. Gauron, au midi M<sup>me</sup> Fermé, et au couchant M. de Tigné.

On accordera toutes facilités pour les paiements. (724)

### A VENDRE

UNE MAISON

Sise à Saumur,

Rue Beurepaire, n<sup>o</sup> 33,

Faisant aujourd'hui l'objet de deux locations, et pouvant également ne former qu'un seul ensemble.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange, Ou à M. CORMERY, rue du Collège, 18. (626)

### A VENDRE

Un CABRIOLET-TILBURY, très-beau et bon, rideaux en drap, ressorts anglais.

S'adresser à M. BERGE, carrossier, rue Dupetit-Thouars, ou au bureau du journal. (692)

### A CÉDER

UN OFFICE D'HUISSIER, dans l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à M. PLUMEREAU, titulaire à Montreuil-Bellay. (406)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIERE

Après décès.

Le dimanche 14 décembre 1856, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, en la maison où est décédée dame veuve ROBICHON, rue Royale, à Saumur, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, matelas, couvertures, rideaux, draps, robes de soie et autres effets, glaces, buffet, commode, chaises, argenterie, montres en or et en argent et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 %.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIERE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 15 décembre 1856, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. Demazure, marchand épicier et mercier, à la Croix-Verte, à la vente publique aux enchères de toutes ses marchandises.

Il sera vendu :

Sucre, savon, chandelles, café, cassonade, chocolat, etc., fil, galon, et quantité d'autres mercerie et poterie, comptoirs, balances, rayons, etc., etc.

On paiera comptant plus 5 p. %.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### FONDS A PLACER

SUR HYPOTHÈQUES.

Diverses SOMMES, à longs termes, avec faculté de remboursements partiels.

S'adresser audit notaire. (670)

Rue de l'Ancienne-Messageries, 13,

DÉSIRÉ

Raccommode bottes et souliers en tous genres, à des prix modérés.

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

En détail,

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 14 décembre 1856, à midi,

En l'une des salles de la Mairie de Montreuil,

Par le ministère de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,

LA PROPRIÉTÉ

### DES PETITS-MANS,

Située au village de Passay,

Commune de Saint-Martin-de-Sanzay, cantons de Thouars et de Montreuil-Bellay.

Ce domaine contient, en superficie, 37 hectares 29 ares 78 centiares, divisés en jardins, verger, terre labourables, prés de première classe et de bois-taillis.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

La composition des lots sera indiquée au moment même de l'adjudication.

S'adresser à MM. HUGUET et CHOYER, et audit M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (708)

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare,

S'adresser à M<sup>me</sup> LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

### A VENDRE

Un très-bon et très-beau

BILLARD, dans le nouveau genre.

S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE, rue Royale, sur les Ponts. (619)

### A VENDRE

Un BILLARD neuf en acajou, avec tous ses accessoires.

S'adresser à M. NANCEAUX, à Saumur, rue de la Comédie. (690)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

AU PEUPLE. — ÉTRENNES NAPOLÉONIENNES — A L'ARMÉE

50 centimes

ALMANACH

DE

NAPOLÉON

Pour 1857 (9<sup>e</sup> année)

GRAVURES :

Naissance du Prince impérial. — Frontispice. Gravure double.

Rentrée triomphale de l'Armée d'Orient. — Gravure double.

Les Inondations. — 4 Gravures.

Embellissements de Paris. — 40 Gravures.

Le Congrès de Paris. — 12 portraits.

Album napoléonien. — 14 Gravures.

Gravures diverses. — Rébus, etc.

Un joli volume de 128 pages, orné de 40 Gravures et Portraits.

PRIX : 50 CENTIMES.

En cette ville, chez M. GAULTIER, libraire; dans les localités sans librairie, auprès des colporteurs, et à Paris, chez HOUSSIAUX, rue du Jardinot, 3.

Autre Almanach en vente : Almanach musical. 4<sup>e</sup> année. Ephémérides musicales, biographies, histoire musicale de l'année, anecdotes. NOUVEAUX MORCEAUX DE MUSIQUE POUR CHANT ET DANSE, GRAVURES ET PORTRAITS, petit album in-8<sup>o</sup> doré sur tranche : 50 c.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,